



NL

Nm

UDc

UDb

UD

UL

3AU

A

N

UE

UDb

UDa

UG

N

UE

N

ZONAGE

- UD : Zone urbaine de forte densité
- UDa : Zone urbaine de forte densité
- UDb : Zone urbaine de forte densité
- UDc : Zone urbaine de forte densité
- UE : Zone urbaine de moyenne densité
- UF : Zone urbaine de moyenne densité
- UG : Zone urbaine de moyenne densité
- UL : Zone urbaine de loisirs, sports, tourisme
- 1AU : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- 3AU : Zone à urbaniser à vocation touristique
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- NL : Zone de protection des Espaces Remarquables du Littoral
- Nm : Zone maritime

Protections réglementaires

- Protection des alignements d'arbres, haies, talus au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Chemins en cavée à protéger (Article L.151-38 du C.U)
- Protection des espaces boisés classés au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme
- Protection des jardins au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Périmètre de protection rapproché du captage d'eau potable
- Implantation d'un programme de logements locatifs sociaux Article L.151-15 du Code de l'urbanisme
- Délimitation des espaces proches du rivage
- Bande littorale
- Coupure d'urbanisation

COMMUNE DE VEULES LES ROSES

**ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME**

ARRET DU PROJET

4

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2021 arrêtant le projet de PLU.
Le Maire,

**PLAN DE ZONAGE
PLAN A**

Echelle 1/5000ème



SARL Espac'urba
Etudes et conseils en urbanisme
2, Rue Georges Chekroun - BP 4 - 76 340 Blangy sur Bresle
Tél : 02 32 97 11 91 - Email : courriel@espacurba.fr